

Samoëns le 05 septembre 2025



“FORFAIT SKI DECOUVERTE”

Forfait de ski saison « Grand Massif » **2025-2026** des jeunes de **8 ans** à moins de **20 ans**

Les enfants dont l'un des deux parents est domicilié sur la commune de Samoëns pourront bénéficier d'un forfait au tarif de **214 €**.

Le Ski Club organise trois permanences dans son local pour enregistrer les demandes (entrée « rotonde » à l'arrière du bâtiment du cinéma Le Criou) aux dates et horaires suivants :

-			
-	MERCREDI	24 SEPTEMBRE	de 17H30 à 19H30
	MERCREDI	01 OCTOBRE	de 17H30 à 19H30
	VENDREDI	03 OCTOBRE	de 18H00 à 19H30

Vous pourrez aussi nous faire parvenir votre demande par courrier (par poste ou déposée) au plus tard le samedi **03 OCTOBRE** à :

SKI CLUB SAMOËNS
231 RUE DES BILLETS
74340 SAMOËNS

Complétez le formulaire, et joignez les pièces nécessaires à la constitution du dossier. Nous vous ferons parvenir les forfaits par courrier.

Le Président du Ski Club,
Nicolas MUSSANO



FORFAITS SKI DECOUVERTE HIVER 2025/2026

NOM DE LA FAMILLE _____

ADRESSE _____

TELEPHONE _____

ADR MAIL _____

NOM et PRENOM DE L'ENFANT _____

DATE DE NAISSANCE _____

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

1/ PHOTO de l'ENFANT (nom, prénom, date de naissance au dos de la photo)

2/ SKI CARD ou 2€

3/ REGLEMENT ABONNEMENT 214€
ASSURANCE saison : en option

CHEQUE (Max 2 chq sur octobre et novembre) ESPECES ou VIREMENT INSTANTANE
(lors des permanences) **ATTENTION PAS DE CB**

4/ JUSTIFICATIF DE DOMICILE RESIDENCE FISCALE :
Copie de la première page de votre déclaration de revenu 2024.

5/ 1 ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE ADRESSE POUR LE RETOUR DU FORFAIT.

DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE.

DATE :

SIGNATURE